

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DUCONSEIL DEPARTEMENTAL
DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS
DU 11 JUIN 2018**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres titulaires présents

Docteurs Murielle ALIMI - Etienne ALLIOT, Trésorier - Sophia BENSEDRINE – Gil CHABASSOL - Alain CHRESTIAN – Gilbert DAVID - Richard GUERIN - Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON – Pierre JOUAN, Président – Julien LECUYER - Jean-Luc LE GALL – Jean-Jacques LION - Christian MOUTTE - Laurence PALLIER – Francis ROUX - Marie-Claire TUFFERY - Catherine THIEBAUT DEFAUX - Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Secrétaire Général.

Membres titulaires excusés

Docteur Pierre GRAS, Docteur François LOUBIGNAC

Membres titulaires absents

Membres suppléants

Docteur Serge ETIENNE remplace le Docteur Pierre GRAS, Docteur Michel COURGEON remplace le Docteur François LOUBIGNAC

Membre suppléant excusé

Quorum : le quorum est atteint.

Le Docteur Pierre JOUAN, Président, ouvre la séance à 20H30, et excuse les membres absents.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière

Le procès-verbal de la séance plénière du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS



Présentation des dossiers d'inscription par les Docteurs Bensedrine – Chabassol - Chrestian - David –Isnardon– Thiebaut Defaux – Tuffery

Dr FOUQUERE Benoit ; Sp en Médecin générale ; 1^{ère} inscription ; Remplacements

Dr BONINI Gaetan ; Sp en Médecine générale ; Provient des Armées ; Remplaçant salarié

Dr FARIH Mohamed Nedal ; Sp en Gastro-Entérologie ; Provient de l'UE (diplôme roumain) Nationalité marocaine ; Remplaçant salarié (en attendant le contrat de Praticien contractuel à Hyères)

Dr LE SOLLIEC Michèle ; Sp en Santé publique et médecine sociale; Provient de Seine Saint Denis ; Retraitée

Dr DOMANGE Iris ; Sp en Médecine générale ; 1^{ère} inscription ; Remplacements

Dr PASQUALINI Léa Sp en Anesthésie réanimation ; 1^{ère} inscription ; Assistante spécialiste au CHITS

Dr COMBAULT Sabrina Sp en Gastro-entérologie et Médecine générale ; Provient des Hauts de Seine ; Salariée à la clinique du Bessillon à Draguignan

Dr BESSES Richard ; Sp en Médecine du travail ; Provient de la Marne ; Salarié à l'AIST

Dr VIGNE Jean-Marc ; Sp en Cardiologie ; Provient du Nord ; en libéral à Gassin associé au Dr Odiot

Dr CLAUSE Catherine ; Sp en Médecine générale ; Provient de Meurthe et Moselle ; Remplacements salariés

Dr CANDERAN Bruno ; Sp en Médecine générale ; Provient des Hauts de Seine ; en libéral à St-Raphaël

Dr CLEMENT Elise ; Sp en Médecine générale ; 1^{ère} inscription ; Remplacements

Dr NIVIERE Thomas ; Sp en Pneumologie ; 1^{ère} inscription – (diplôme belge) ; Remplacements

Dr LAHAYE Julien ; Sp en Anesthésie-réanimation ; 1^{ère} inscription (diplôme belge); Remplacements

Dr XHYHERI Borejda ; Sp en Cardiologie ; Provient de l'UE – Nationalité italienne ; Remplacements

Dr FREUNDT Dorte ; Sp en Dermatologie ; Provient de l'UE – Nationalité allemande ; Retraité

Dr LAYES CADET Patrick ; Sp en Cardiologie ; Provient du Gard ; Retraité

Dr PAJUS Isabelle ; Sp en Rhumatologie ; Provient des Alpes Maritimes ; Non-exerçant

Dr DE WAROQUIER Arnaud, spécialiste en Anesthésie-Réanimation : 1^{ère} inscription, provient des Armées, détenteur d'un contrat de travail en tant que salarié avec la Polyclinique Mutualiste Malartic à Ollioules.

Le Docteur DE WAROQUIER Arnaud a bénéficié d'un arrêté de radiation des cadres pour réforme définitive à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil avait décidé de saisir la Formation restreinte du Conseil Régional PACA-CORSE de l'Ordre des Médecins au titre des articles L.4112-3 et R.4112-2 du code de la santé publique, afin qu'il soit diligentée une expertise qui a été effectuée le 4 juin 2018.



INSCRIPTION SEL OU SCP

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS a inscrit ce jour, sur l'annexe de son Tableau Départemental, après présentation en séance plénière du 11 juin 2018

UNE SELARL de Médecin Spécialiste en MEDECINE GENERALE sous le N° 83/222

ayant pour raison sociale : « **SELARL ECHOVAL** »

dont le siège social et le lieu d'exercice sont

- La Valette du Var (83160) – Médival A – 205, Place du Général de Gaulle

Cette inscription a été faite à la suite de la présentation au Conseil départemental du Var de l'Ordre des Médecins :

- des statuts de la SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE de Médecins,
- et conformément à la loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 et par décret N° 94-680 du 3 août 1994.

ASSOCIE : Docteur PIERRE Vincent, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N°7725, membre de la « SELARL ECHOVAL » inscrite sous le N° 83/222.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS a inscrit ce jour, sur l'annexe de son Tableau Départemental, après présentation en séance plénière du 11 juin 2018

UNE SELARL de Médecin Spécialiste en OPHTALMOLOGIE sous le N° 83/223

ayant pour raison sociale : « **OSBORNE** »

dont le siège social est à :

- St Raphaël (83700) – Pôle Médical Zone Epsilon 3 – 87, Avenue Archimède

Et les lieux d'exercice sont à :

- St Raphaël (83700) – Pôle Médical Zone Epsilon 3 – 87, Avenue Archimède
- St Raphaël (83700) – Clinique Notre Dame de la Merci – 215, Avenue du Maréchal Lyautey

Cette inscription a été faite à la suite de la présentation au Conseil départemental du Var de l'Ordre des Médecins :

- des statuts de la SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE de Médecins,
- et conformément à la loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 et par décret N° 94-680 du 3 août 1994.

ASSOCIE : Docteur OSBORNE Richard, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N°7998, membre de la SELARL « OSBORNE» inscrite sous le N° 83/223.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS a inscrit ce jour, sur l'annexe de son Tableau Départemental, après présentation en séance plénière du 11 juin 2018

UNE SELARL de Médecin Spécialiste en RADIOLOGIE sous le N° 83/224

ayant pour raison sociale : « **DR RALPHY GUILLAUME** »
dont le siège social est à :

- **Sanary sur mer (83110) – Résidence Castel Courrau – 91 avenue 2^{ème} Spahis**

Et les lieux d'exercice sont à :

- **Sanary sur mer (83110) – Résidence Castel Courrau – 91, avenue 2^{ème} Spahis**
- Six Fours les plages (83140) – Le Patio Verde – 89, Rue Séverin Saurin
- Bandol (83150) – 135, Bd de Marseille
- La Seyne sur mer (83500) – 290, Avenue Jean-Albert Lamarque
- Toulon (83000) – Centre de Scannographie – 56, Bd Maréchal Foch
- Toulon (83000) – Scanner et IRM – Clinique St Jean – Avenue Georges Bizet
- Ollioules (83190) – Scanner et IRM – Polyclinique Mutualiste Malartic – 203, Chemin de Faveyrolles
- La Seyne sur mer (83500) – Scanner et IRM – Clinique du Cap d'Or – 1361, Avenue Anciens Combattants Français d'Indochine
- La Seyne sur mer (83500) – Scanner – Centre Hospitalier – 421, Avenue Jules Renard

Cette inscription a été faite à la suite de la présentation au Conseil départemental du Var de l'Ordre des Médecins :

- des statuts de la SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE de Médecins,
- et conformément à la loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 et par décret N° 94-680 du 3 août 1994.

ASSOCIE : Docteur GUILLAUME Ralphy, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N°799891514, membre de la SELARL « DR RALPHY GUILLAUME » inscrite sous le N° 83/224.

➤ **MODIFICATIONS SEL ou SCP**

**SELARL VISION FUTURE
INSCRITE AU TABLEAU DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS
Sous le N° 83/215 EN DATE DU 11 DECEMBRE 2017**

Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2018 il est entériné à compter du 9 avril 2018 le changement d'adresse du siège social et lieu d'exercice de la SELARL VISION FUTURE qui est désormais à :

- **Six Fours les plages (83140)** – 137, Avenue Vincent Picareau

La SELARL VISION FUTURE exerce également à :

- **TOULON (83000)** – Clinique St Michel – Avenue d'orient

L'associée : **Docteur SALAMA Betulia**

**SELARL CARMİ
INSCRITE AU TABLEAU DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS
SOUS LE N° 83/16 EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2002**

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1^{er} janvier 2018 il est entériné à compter du 1^{er} janvier 2018 le changement d'adresse du siège social et du lieu d'exercice de la SELARL CARMİ qui est désormais à :

- **Bandol (83150)** – 496, Bd de l'Escourche

La SELARL CARMİ exerce également à :

- **MARSEILLE (13009)** – Hôpital Privé Clairval – 317, Bd du Redon

L'associé : **Docteur SWARTZ Carmi**

B – QUALIFICATIONS

➤ **DES**

Dr PAJUS Isabelle
St Raphaël
Dr DOMANGE Iris
Toulon
Dr CLEMENT Elise
Callian

Spécialiste en RHUMATOLOGIE
DES du 31.10.1990
Spécialiste en MEDECINE GENERALE
DES du 30.4.2018
Spécialiste en MEDECINE GENERALE
DES du 19.4.2018

Dr FOUQUERE Benoit
Flayosc
Dr PASQUALINI Léa
Toulon

Spécialiste en MEDECINE GENERALE
DES du 30.4.2018
Spécialiste en ANESTHESIE REANIMATION
DES du 13.4.2018



DESC



Diplôme européen

Dr XHYHERI Borejda

Bologne

Dr FREUNDT Dorte

La Cadière d'Azur

Dr LAHAYE Julien

Gassin

Dr NIVIERE Thomas

Draguignan

Dr FARIH Mohamed Nedal

Hyères



CES

Dr VIGNE Jean-Marc

Gassin

Dr LAYES-CADET Patrick

Le Lavandou



COMMISSION NATIONALE DE QUALIFICATION

Spécialiste en CARDIOLOGIE et MALADIES

Diplôme spécialiste italien du 11.7.2016

Spécialiste en DERMATOLOGIE et

VENEREOLOGIE – diplôme spécialiste allemand
du 8.8.2016

Spécialiste en ANESTHESIE REANIMATION

Diplôme spécialiste belge du 30.6.2017

Spécialiste en PNEUMOLOGIE

Diplôme spécialiste belge du 16.2.2018

Spécialiste en GASTRO ENTEROLOGIE

Diplôme spécialiste roumain du 23.1.2018

Spécialiste en CARDIOLOGIE et MALADIES

VASCULAIRES – Equivalence CES du 10.2.1988

Spécialiste en CARDIOLOGIE et MALADIES

VASCULAIRES – CES du 28.10.1975

Dr LE SOLLIEC Michèle

St Aygulf

Dr BESSES Richard

Le Cannet des Maures

Spécialiste en SANTE PUBLIQUE et

MEDECINE SOCIALE – Avis Favorable du

23.6.1995 **Spécialiste en MEDECINE DU**

TRAVAIL Avis Favorable du 11.4.2014

COMMISSION NATIONALE DE 1ERE INSTANCE DE QUALIFICATION DE SPECIALISTE EN MEDECINE D'URGENCE DU 23 MAI 2018

Dr VERGNE COUVREUR Muriel – Toulon

Avis favorable : qualifié Spécialiste

Dr CASSIGNOL Arnaud – Toulon

Avis favorable : qualifié Spécialiste

**COMMISSION NATIONALE DE 1ERE INSTANCE POUR L'OBTENTION DU DROIT D'EXERCICE
DANS UNE SPECIALITE NON QUALIFIANTE « CANCEROLOGIE option TRAITEMENTS MEDICAUX
DES CANCERS » EN DATE DU 25 MAI 2018**

Dr ADHOUTE Frédéric – Sp en Chirurgie Urologique - Draguignan : Avis Défavorable :

« Les pièces produites par le candidat font état d'une formation et d'une activité en cancérologie médicale insuffisantes au regard de la maquette de formation en cancérologie option traitements médicaux des cancers.

En effet, le responsable de la RCP mentionne les interventions chirurgicales mais n'indique pas d'investissement dans la pratique de la prescription de traitements anticancéreux.

En outre, le candidat ne fait pas état de formations spécifiques en onco-urologie (DU ou DIU d'onco-urologie, congrès JOUM, SUC et journées thématiques).

La commission recommande au candidat d'attester d'une activité de prescription en traitements médicaux des cancers. Elle recommande également de suivre et de valider une formation diplômante (DU, DIU...) en onco-urologie.

Le candidat pourrait également fournir des lettres de recommandation du responsable de la RCP, du Centre de Coordination en Cancérologie (3C) et de l'oncologue siégeant aux RCP ».

C – DECES

Dr GORY Georges ; décédé le 9 novembre 2017

Dr MOUAWAD Joseph ; décédé le 2 juin 2018

D – TRANSFERTS

Dr ALLARD Hervé - 01/06/2018 – vers la Vendée - généraliste

Dr ANDRONE Gabriel – 22/05/2018 - vers l'Eure et Loir – cardiologue remplaçant

Dr CARBONNEL Jacques – 22/05/2018 – vers la Drôme – ophtalmologue remplaçant

Dr DIAB Floriane – 25/05/2018 – vers la Guadeloupe – généraliste remplaçante

Dr GENEVIER Christian – 04/05/2018 – vers les Pyrénées Atlantiques – psychiatre retraité

Dr GIBELIN Nathalie – 20/05/2018 – vers les Alpes Maritimes – neurologue hospitalier

Dr KALTWASSER Philippe – 06/06/2018 – vers la Ville de Paris – médecin du travail salarié

E – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

Dr COMBAULT Sabrina - 31/05/2018 – Groupe Clinea Avenue de Verdun ZAC Chabran Draguignan

Dr LAURENT Fanny – 14/05/2018 – 198, Avenue de Lisbonne La Seyne sur Mer (83500)

Dr MARDON Claire – 14/05/2018 – 12, Avenue Jean-Jaures Le Luc (83340)

F - NOUVELLES INSTALLATIONS

Dr AMALBERT Marie ; spécialiste en médecine générale ; 198, Avenue de la 1^{ère} DFL - Le Pradet (83220) ; Collaborateur libéral des Drs Lasne-Personnic- Churet- Pouget

Dr AYOUB Jacques ; spécialiste en chirurgie générale ; Clinique Notre Dame de la Merci - 215, Avenue Maréchal Lyautey St Raphael (83700)

Dr CANDERAN Bruno ; spécialiste en médecine générale ; Espace Omega 100 Bd du Cerceran St Raphael (83700) ; Successeur du Dr Achard

Dr CHIRON Virginie ; spécialiste en médecine générale ; 71, chemin de Fabregas La Seyne sur Mer (83500) ; Collaborateur libéral du Dr Le Page Guy

Dr CORALLO Virginie ; spécialiste en anesthésie réanimation ; Clinique Notre Dame de la Merci - 215, Avenue Maréchal Lyautey St Raphael (83700)

Dr NIVIERE Thomas ; spécialiste en pneumologie ; Clinique Notre Dame Avenue Pierre Brossolette Draguignan (83300)

Dr VIGNE Jean-Marc ; spécialiste en cardiologie ; résidence les Jonquières Marine de Gassin - Gassin (83580) – Associé du Dr Odiot

III – LES CONTRATS :

Article L4113-9 et suivants du code de la santé publique et article 83 du code de déontologie médicale : 30

IV - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

➤ **Litiges particuliers / médecins : 23**

➤ **Entre Confrères**

DR NAEYE PRETRE MARIE CATHERINE / DR VIOLETTE JEAN BERNARD
Dr ELAWAR ANWAR / DR SAUVAN FERDANI

B – AFFAIRES EN COURS – (Art L. 4123-2 du CSP)

➤ **Entre particuliers et médecins**

➤ **Entre Confrères**

C – PLAINTES

Les Membres Titulaires et Suppléants de la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs Murielle ALIMI - Richard GUERIN – Catherine THIEBAUT DEFAUX- Gilbert DAVID –n'étant jamais convoqués au Conseil Régional PACA-CORSE de l'Ordre des Médecins, pour les affaires concernant le VAR, ne quittent pas la salle.

Entre particuliers et médecins (Article L. 4123-2 du CSP)

-Mr DA / Dr RJP

Plainte reçue par le CDOM le 3 avril 2018 de la part de Mr DA contre le Dr RJP, spécialiste en rhumatologie et exerçant à ..., concernant un comportement déplacé lors d'une consultation.

Le Dr RJP aurait refusé de pratiquer une infiltration dans le genou de Mr DA sans lui fournir d'explication et lui aurait demandé de sortir de son cabinet en lui adressant la parole en langue arabe.

Le Dr REJP estime avoir été victime d'incivilités de la part de Mr DA.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Monsieur DA à l'encontre du Docteur RJP.

Sont présents les membres conciliateurs : les Drs LECUYER – LION – LOUBIGNAC – VEYSSIERE BERTRAND.

Monsieur DA ne se fait pas assister.

Le Docteur RJP ne se fait pas assister.

A l'issue de la conversation qui s'engage entre les parties, il apparait que le point de départ du différend est un malentendu.

Chacune des parties présente ses excuses à l'autre partie.

Monsieur DA considère que cette consultation lui a fait perdre une journée de travail que le Docteur RJP accepte de compenser financièrement.

Un procès-verbal de conciliation est donc rédigé.

- Mr FR c / Dr YA

Plainte reçue par le CDOM 19 avril 2018 de la part de Mr FR contre le Dr YA, spécialiste en dermatologie et remplaçante à ..., pour « pratiques illégales de la médecine par des actes dégradants ».

Le 13 avril 2018 Mr FR se serait rendu à une consultation au cabinet du Dr YA afin de brûler à l'azote liquide des lésions potentiellement dangereuses sur son front et aurait constaté que les tâches de brûlure formeraient la lettre « R » sur son front.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Monsieur FR à l'encontre du Docteur YA.

Sont présents les membres conciliateurs : les Docteurs LE GALL – PALLIER
Monsieur FR est assisté de son épouse. Le Docteur YA ne se fait pas assister.

Après avoir entendu les explications du Docteur YA qui déclare qu'elle n'a fait que brûler les lésions du côté gauche telles qu'elles étaient disposées et n'avoir jamais eu l'intention de représenter le moindre motif, Monsieur FR décide de maintenir sa plainte.

Un procès-verbal de non conciliation est donc rédigé.

➤ **Délibéré :**

Le conseil décide de transmettre la plainte à la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Régional PACA-CORSE avec un avis hautement défavorable.

- Mme RV c / Dr PLM

Plainte reçue par le COM83 le 22 mars 2018 de la part de Madame RV contre le Docteur PLM pour erreur médicale.

Le Dr PLM aurait commis une erreur de diagnostic et lui aurait prescrit des médicaments incompatibles avec sa pathologie dans un intervalle de six jours.

Dans son courrier explicatif le Dr PLM réfute les accusations de la patiente.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique la commission de conciliation s'est réunie au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Madame RV à l'encontre du Docteur PLM.

Sont présents les membres conciliateurs : les Docteurs LE GALL – HAGGAI DRIGUEZ –PALLIER
Madame RV est absente.

Le Docteur PLM ne se fait pas assister.

Un procès-verbal de carence est donc rédigé.

➤ **Délibéré :**

Le conseil estimant la plainte non fondée décide de transmettre la plainte à la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Régional PACA-CORSE avec un avis défavorable.

Plainte entre particuliers et médecins (Article L.4124-2 du CSP)

- Mme LC c/ Dr BMR :

Réception le 29 mars 2018 de la plainte de Mme LC contre le Dr BMR, spécialiste en psychiatrie et exerçant au Centre hospitalier Henri Guerin à

Mme LC conteste deux diagnostics distincts qui auraient été établis le 3 juin 2015 par le Dr BMR sans qu'une consultation n'ait eu lieu. Elle indique n'avoir rencontré le Dr BMR que lors d'une consultation en date du 24 novembre 2015.

Selon le Dr BEMR le diagnostic de Mme LC a bien été établi le 24 novembre 2015 jour de l'entretien psychiatrique et il apparaîtrait une seconde fois en début de dossier médical à la date du 3 juin 2015 pour des raisons pratiques liées aux débuts de la prise de soins au CMP.

Délibéré :

Le conseil estime que le Docteur BENKHALIFA Mohammed Riadh n'a pas commis de faute déontologique et décide de ne de ne pas porter plainte à son encontre.

V - COMMISSION DE TRESORERIE – ENTRAIDE

➤ **TRESORERIE :**

Dr LP C : la demande d'exonération de la cotisation ordinale est accordée.

Drs JV, MT et MDS : exonération de la cotisation ordinale systématiquement accordée pour les médecins frappés d'interdiction d'exercice pour état pathologique.

➤ **ENTRAIDE :**

Dr TP : le Dr TP est exonéré de cotisation ordinale, sa demande d'entraide financière (la 3^{ème} en trois ans) est adressée directement au CNOM.

Dr CJ : ce confrère a souffert d'un burn-out avec phobie administrative. Sa sœur le Dr CM l'aide à reprendre pied, à monter un dossier Pôle Emploi et à retrouver une activité salariée dès que possible. Pas d'aide financière actuellement nécessaire. Dossier à surveiller (reprendre contact en septembre).

Dr LCS : cette consœur avec une pathologie évolutive ne lui permettant qu'une activité libérale de remplacement très faible soulève le problème d'une reconversion (dossier à suivre).

Dr RO : ce confrère souffre d'un burn-out depuis mars 2018 du fait d'un endettement lié à des cautionnements excessifs et des problèmes avec ses associés. Un accompagnement dans ses démarches administratives est apporté par la commission d'entraide. Pas d'aide financière envisagée.

VI – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE ET DPC

RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE :

Congres : 11
Etude : 2
Intervenant Expert : 3
Intervenant / Consultant : 3
Réunion du soir : 5
Total : 24

DPC :

Spécialité :
Médecine générale : 21
Ophtalmologie : 4
Pneumologie : 2
Chirurgie orthopédique et traumatologie : 1
Pédiatrie : 1

Organismes :
CFFE : 3
Médical-S : 26

Total DPC : 29

VII – CONSEIL REGIONAL PACA-CORSE DE L'ORDRE DES MEDECINS – SECTION DES ASSURANCES SOCIALES CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS – SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

Conseil Régional PACA-CORSE de l'Ordre des Médecins – Section des Assurances Sociales :

Décision du 9 mai 2018 – Service Médical de Toulon et CPAM du Var c/ Dr PC :

« Article 1 : Il est prononcé à l'encontre du Dr CP la sanction de l'interdiction permanente du droit de donner des soins aux assurés sociaux.

Article 2 : La sanction prononcée à l'article 1^{er} prendra effet le 3 septembre 2018, sous réserve d'un éventuel appel formé dans le délai fixé à l'article R.145-59 du code de la sécurité sociale.

Article 3 : Il est ordonné au Dr PC de reverser la somme de 35 910€ à la caisse primaire d'assurance maladie du Var.

Article 4 : La sanction prononcée par le présent jugement fera l'objet d'une publication pendant un mois dans les locaux de la caisse primaire centrale d'assurance maladie du Var. [...] »

Conseil National de l'Ordre des Médecins – Section des Assurances Sociales :

Ordonnance du Président de la Section des Assurances Sociales du Conseil National du 30 mai 2018 - Service Médical de Toulon et CPAM du Var c/ Dr BM :

« Article 1 : Il est donné acte du désistement de la requête du Dr BM.

Article 2 : La sanction de l'interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux pendant quatre mois dont deux mois avec sursis infligée au Dr BM par la décision de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de Provence-Côte d'Azur et Corse de l'Ordre des Médecins, en date du 14 décembre 2017, prendra effet le 20 juin 2018 à 0h et cessera de porter effet le 19 août 2018 à minuit.

Article 3 : La publication de cette sanction sera assurée par les soins de la caisse primaire d'assurance maladie du Var, par affichage, dans ses locaux administratifs ouverts au public, pendant un mois à compter du 20 juin 2018. [...] »

VIII - CONTENTIEUX DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DE L'ORDRE DES MEDECIN PACA-CORSE – CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Chambre Disciplinaire de Première Instance de l'Ordre des Médecins PACA-CORSE

Décision du 31 mai 2018 - CD83 c/ Dr RVD : « Article 1 : la plainte déposée par le Conseil Départemental du Var de l'Ordre des Médecins à l'encontre du Dr RVD est rejetée ».

Délibéré : Le Conseil Départemental du Var de l'Ordre des Médecins estime que sa plainte constituait une plainte directe auprès de la juridiction disciplinaire et que l'organisation d'une conciliation était sans objet.

Il est décidé d'interjeter appel de la décision rendue par la Chambre disciplinaire de première instance.

Décision du 31 mai 2018 – Drs AJ, SM et CDOM 83 c/ Dr MC:

« Article 1 : une sanction de deux mois d'interdiction temporaire d'exercer est infligée au Dr MC.

Article 2 : cette sanction prendra effet le 23 juillet 2018 pour s'achever le 22 septembre 2018.

Article 3 : les conclusions présentées sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative par le Dr MC sont rejetées [...] »

Chambre Disciplinaire Nationale de l'Ordre des Médecins

Notification d'appel de l'URSSAF PACA contre la décision de la Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins de PACA-CORSE en date du 20 avril 2018, rendue à l'égard du Dr BI.

Notification d'appel de l'URSSAF PACA contre la décision de la Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins de PACA-CORSE en date du 20 avril 2018, rendue à l'égard du Dr MJL.

IX– COMMISSION ADMINISTRATIVE

LME – Article R.4127-85 du code de la Santé Publique

- **Dr REVOL Thierry (CD83)** – spécialiste en médecine générale en exercice libéral individuel à Bandol sollicite une autorisation d'exercice sur la commune de Le Beausset au sein de la Clinique Ste Thérèse afin d'effectuer des vacations portant sur une permanence d'astreinte téléphonique les soirs et les week-ends.

Décision : Au regard de l'article R.4127-85 du code de la santé publique le Conseil a décidé

- **Dr MURY Michel (CD83)** – spécialiste en psychiatrie en exercice libéral individuel à LA Seyne sur mer sollicite une autorisation d'exercice sur la commune de Le Beausset au sein de la Clinique Ste Thérèse

Décision : Au regard de l'article R.4127-85 du code de la santé publique le Conseil a décidé

LME – Article R.4113-23 du code de la Santé Publique

- **SELARL SOPHIE (Dr CHIVAS Sophie CD13)** – spécialiste en médecine générale exerçant dans le cadre d'une SELARL à MARSEILLE (2 jours par semaine) et détenant une autorisation d'exercice en site distinct à Trets (1/2 journée par semaine), sollicite une autorisation d'exercice en site distinct sur la commune de Sainte Maxime pour une activité à raison d'un jour par semaine dans une Maison Médicale.

Le Dr CHIVAS soutient que la commune de Ste Maxime est en expansion, composée de personnes âgées, avec des urgences saturées et des médecins en fin de carrière proposant un délai moyen de prise en charge à une semaine, aggravé par un afflux de population en période estivale.

La Maison médicale dans laquelle le Dr CHIVAS interviendrait proposerait des consultations programmées de 9h à 22h, sept jours sur sept, avec une continuité des soins assurée par la présence continue d'un médecin.

Décision : Au regard de l'article R.4113-23 du code de la santé publique le Conseil prononce un avis défavorable pour les motifs suivants :

L'offre de soins est actuellement assurée par la présence de trente-quatre (34) médecins spécialisés en médecine générale exerçant en libéral sur le bassin de vie de la commune de Ste Maxime (St Tropez, Gassin, Ramatuelle, Cogolin, La Môle, Le Plan de la Tour).

Il a été recensé quatorze (14) médecins spécialistes en médecine générale sur la commune de Ste Maxime dont la densité s'élève à 166,88 habitants/km².

Le Tableau du Conseil Départemental du Var de l'Ordre des Médecin a pu inscrire en 2017 et 2018 les trois médecins exerçant à titre principal au sein de la structure objet de la demande.

L'hôpital de St Tropez et la Clinique du Golf sont situés à une distance de 10 km.

Après enquête auprès des confrères de même spécialité exerçant en libéral sur ce bassin de vie il est ressorti que le délai moyen de rendez-vous oscille entre le jour-même et 48h et des avis majoritairement défavorables à la demande du Dr CHIVAS ont été émis.

Il ne ressort pas de l'ensemble des pièces présentées par le Dr CHIVAS à l'appui de sa demande qu'il existe une insuffisance de l'offre de soins en médecine générale préjudiciable aux besoins des patients sur la commune de Ste Maxime.

Le Conseil Départemental du Var de l'Ordre des Médecins estime que les besoins de la population sont pourvus.

LME Administratif

-Dr BALUTA Bogdan (CD83) spécialiste en ophtalmologie– LME St Raphaël (Notre Dame de la Merci)

REPLACEMENTS

REPLACEMENTS REGULIERS

CONTRATS REPLACEMENTS REGULIERS MAI-JUIN 2018

REMPLECE	REMPLEACANT	DATE	JOURS	MOTIF
DELONCA Patrick	GASPAR SIMONA	1/04 AU 30/06/18	VENDREDI	EN VUE ASSOCIATION
DELONCA Patrick	GASPAR SIMONA	1/07 AU 1/10/18	VENDREDI	EN VUE ASSOCIATION
GUILLOT Christine	ROUSSEAU Béatrice	01/05 AU 1/08/18	JEUDI 1 SAMEDI/MOIS	SURCHARGE DE TRAVAIL
GUILLOT Christine	TISCORNIA Catherine	01/05 AU 1/08/18	3 SAMEDI/MOIS	SURCHARGE DE TRAVAIL
BARTHOLOMEI Christine	PHILIPPON Jean- Claude	1/07 AU 1/10/18	VENDREDI MATIN	SURCHARGE DE TRAVAIL
SZO Timea	LE VOT DAUPHIN Françoise	4/06 au 9/08/18	LUNDI MATIN JEUDI MATIN 1 VENDREDI/2	CONGE MATERNITE
LEROUGE Christine	BALS Nicolas	7/05 au 7/08/18	MARDI MATIN MERCREDI JEUDI MATIN	en attente de son installation suite au décès du Dr COLOMBO Aldo

**REPLACEMENTS EFFECTUES PAR LES ETUDIANTS EN MEDECINE TITULAIRE D'UNE LICENCE DE
REPLACEMENT**

REPLACEMENTS PAR LES ETUDIANTS MAI-JUIN 2018

Nom remplacé	Prénom remplacé	Nom étudiant remplaçant	Prénom étudiant	Date début	Date fin	Nb de jou rs
AGRATI	SEVERINE	CLEMENT	ELISE	28/05/2 018	07/06/2 018	11
ALESSANDRI	YOANN	GAZZONE	GUILLAU ME	18/06/2 018	23/06/2 018	6
ANDRAOS- KHOUEIRY	SUZANNE	CANNY	LAUREN T	14/05/2 018	27/05/2 018	14

BASILE	PHILIPPE	CORTHER	ALICE	30/07/2018	03/08/2018	3
BASILE	PHILIPPE	FRAISSE	MEGAN	07/08/2018	07/08/2018	1
BENHAMOU	SIMON	GOUHIER	GABRIELLE	18/06/2018	18/06/2018	1
BLANCHARD	BRUNO	WAQUET	BEATRICE	19/05/2018	19/05/2018	1
BLANCHARD	BRUNO	WAQUET	BEATRICE	22/05/2018	23/05/2018	2
BOUDARD	FREDERIC	KACHOUH	NAJIB	09/05/2018	14/05/2018	5
CASTELLARI MIALLET	ELISA	FOUQUERE	BENOIT	31/05/2018	05/11/2018	54
CHAPON	SYLVAIN	GOUHIER	GABRIELLE	06/06/2018	16/06/2018	11
CHAPON	SYLVAIN	GOUHIER	GABRIELLE	11/05/2018	14/05/2018	4
CHATELAIN	JEAN DAVID	GARNERONE	SEBASTIEN	15/05/2018	15/05/2018	1
CROUZET	PASCALE	GOUHIER	GABRIELLE	22/06/2018	23/06/2018	2
DE BENGYPUYVALLEE	CATHERINE	TALARON	CELINE	08/06/2018	26/06/2018	7
DE CORMIS	PHILIPPE	MASDUPUY	CLARA	03/07/2018	21/07/2018	19
DELMAS	BERNARD	WAQUET	BEATRICE	28/05/2018	02/06/2018	6
DOMINGUES	LAURENT	GAZZONE	GUILLAUME	25/06/2018	30/06/2018	6
ESTIENNE	CYRIL	GARNEAU-SENEQUIER	CAMILLE	28/05/2018	16/06/2018	19,5
FLOPIN	OLIVIER	LAENNEC	THOMAS	17/03/2018	17/03/2018	0,5
FOUR	GWLADYS	BODARD	CAMILLE	04/06/2018	08/06/2018	5
GUARDIGLI	WILFRID	DENAI	JULIEN	30/05/2018	18/08/2018	3
GUERRERO	JEAN-LUC	FOUQUERE	BENOIT	20/06/2018	27/06/2018	8
GUET	KARINE	SETTI	JEAN-LOUP	21/05/2018	22/05/2018	1
GUILLAUME	STEPHANIE	HATRET	ANAIS	31/05/2018	02/06/2018	3
HARB	JIMMY	HERNANDEZ	VINCENT	27/05/2018	27/05/2018	1
HARB	JIMMY	MOTTEAU	BENJAMIN	20/05/2018	21/05/2018	1,5
HAZANAVICIUS	BERNARD	GARNERONE	SEBASTIEN	24/05/2018	28/05/2018	2,5
HENNERON	REMY	GIULIANO	EMELINE	17/05/2018	02/06/2018	5

				018	018	
HENNERON	REMY	GIULIANO	EMELINE	09/06/2018	30/06/2018	11
HERPIN	ALEXANDRE	GARNERONE	SEBASTIEN	25/04/2018	25/06/2018	5
HUMBERT	THIBAUT	PLATNIC	ALFRED	23/06/2018	27/06/2018	1,5
HUMBERT	THIBAUT	SALA	BASTIEN	15/06/2018	26/06/2018	4
JIRYESS	MICHAEL	DOMANGE	IRIS	08/06/2018	08/06/2018	1
JIRYESS	MICHAEL	DOMANGE	IRIS	18/06/2018	22/06/2018	5
JUGLARD	CHRISTINE	GOUHIER	GABRIELLE	25/06/2018	25/06/2018	1
LAURE	REGIS	CAGGIANO	STEPHANE	28/05/2018	06/10/2018	7
LAURE	REGIS	CAGGIANO	STEPHANE	17/05/2018	17/05/2018	1
LE BERRE	SERVANE	FOUQUERE	BENOIT	15/05/2018	16/05/2018	1
LE BERRE	SERVANE	FOUQUERE	BENOIT	29/05/2018	30/05/2018	1
LE ROUGE	CHRISTINE	BALS	NICOLAS	07/05/2018	07/08/2018	7
LE ROUGE	CHRISTINE	BALS	NICOLAS	07/05/2018	07/08/2018	13
LE ROUGE	CHRISTINE	BALS	NICOLAS	07/05/2018	07/08/2018	6,5
LION	ODILE	FARGUE	EVA	02/07/2018	12/07/2018	8,5
LOMBARD	MARIANNE	TALARON	CELINE	23/05/2018	27/06/2018	6
LOUDOT LE SCOUARNEC	LUCIE	BENAMU	WILLIAM	12/05/2018	25/05/2018	10
LUQUE-TAGLIAFERRO	SOLEDAD	BREUIL	ANAIS	25/06/2018	29/06/2018	5
LUU	SYLVIE	GARNERONE	SEBASTIEN	06/05/2018	10/06/2018	3
MACHARD	LAURE	MASDUPIY	CLARA	06/06/2018	06/06/2018	1
MARC	LUC	DUPONT	ANTHONY	28/05/2018	02/06/2018	6
MATTEI	MICHEL	WAQUET	BEATRICE	18/05/2018	18/05/2018	1
NACASS	MICHAEL	HATRET	ANAIS	22/05/2018	24/05/2018	3
NACASS	MICHAEL	HATRET	ANAIS	09/07/2018	29/07/2018	21
PERNOD	ANNE	PEPINO DEVILLE	AURELIE	12/06/2018	15/06/2018	4

PONTIER	CATHERINE	GOUHIER	GABRIELLE	05/06/2018	05/06/2018	1
RENARD	SYLVAIN	DOMANGE	IRIS	11/05/2018	12/05/2018	2
ROCHER	ALAIN	GAY	MATTHIEU	02/05/2018	12/05/2018	11
RONCHIN	PHILIPPE	KINJ	REMY	09/08/2018	09/08/2018	1
VACCHIANO	LOUIS	GARNERONE	SEBASTIEN	17/05/2018	07/06/2018	1,5
VAISS	LUCILE	BETTEX	QUENTIN	01/06/2018	04/06/2018	3
VIBOUD	ALEXANDRE	CLAERBOUT	MARINE	11/05/2018	11/05/2018	1
VINAI DOURTHE	GWENAE LLE	WAQUET	BEATRICE	26/05/2018	26/05/2018	1

X – QUESTIONS DIVERSES

- Thèmes de réflexion ordinale : réunion de travail prévue le 20 juin 2018.
- Assemblée Générale MDA (Maison des Adolescents du Var) le 14 juin 2018 : aucun élu n'est disponible pour se rendre à l'assemblée générale.
- Courriers de Mme SC : seuls les courriers envoyés en recommandé seront pris en considération par la commission juridictionnelle.
- Statuts de la SPFPL VARIMED : les statuts de cette SPFPL n'ont pas été validés par la commission des contrats et cette décision est entérinée lors de la séance plénière. En effet la SPFPL est actuellement « vide » et les statuts ne comprennent pas les associés de la SEL qu'elle envisage d'acquérir (circulaire du CNOM 25/05/2012 article 2 page 2).
- CODAMUPS : la suppression d'un régulateur en nuit profonde au centre 15 doit être discutée à la prochaine réunion avec l'ARS (20/06/2018).

XI - QUESTIONS APPORTEES PAR LES MEMBRES

Falsification d'ordonnance du Dr MOUTTE Christian : le Dr MOUTTE rapporte avoir été victime d'une falsification d'ordonnance. Il lui est conseillé de déposer plainte.

XII- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires CNOM

- Communiqué du CNOM (Secrétariat Général) du 15 mai 2018 – Relatif à la Tribune publiée dans le Figaro « Comment faire face à la montée des fake médecines »

- Communiqué commun du CNOM, Samu-Urgences de France et l'AMUF du 16 mai 2018 – Relatif aux problématiques dans la gestion des urgences et des difficultés structurelles du système de santé (drame de Strasbourg)
- Communiqué commun « RGPD : bientôt un guide pour les médecins élaborés par le CNOM et la CNIL »
- Communiqué du CNOM du 4 juin 2018 – Relatif aux médecins intérimaires

Communiqués du CNOM

- Lettre circulaire du 7 juin 2018 – Relative à l'annuaire de thérapeutes qui exercent l'acupuncture

Séance levée à 23h00.

Prochaine séance plénière le 9 juillet 2018

Docteur Catherine VEYSSIERE-BERTRAND
Secrétaire Général